

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-81
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : LIBERTES
PUBLIQUES ET
POUVOIRS DE
POLICE

Sous matière :
POLICE MUNICIPALE

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
**REGLEMENT
INTERIEUR
DE LA
POLICE
MUNICIPALE**

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT,
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-
VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard
MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 22 MARS 2023

Procurations :

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Bruno PERLES Donne procuration à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22 MARS 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **05 AVR. 2023**

Absents excusés :

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Les agents de police municipale exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous l'autorité du Maire, les tâches confiées par ce dernier en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

L'accomplissement de ces missions exige que les personnels de la police municipale, qui relèvent du statut de la fonction publique territoriale, observent un ensemble de règles particulières qu'il apparait nécessaire de formaliser et de regrouper au sein d'un règlement intérieur du service.

Ce règlement intérieur rappelle notamment les règles déontologiques propres à la profession, détermine l'organisation, le fonctionnement, les modalités d'exercice des missions de la police municipale et l'utilisation des locaux de police et des moyens alloués. Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date 14 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement intérieur du service de la police municipale.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder directement à des modifications et actualisations mineures du règlement (moyens affectés, évolutions règlementaires...), les refontes ou modifications importantes nécessitant une nouvelle délibération du Conseil Municipal

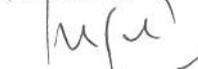
ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Le Maire,



Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **04 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **03 AVR. 2023**

Par publication le : **05 AVR. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **05 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230328-DB202381-DE

